

(1)

(N° 184)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 7 MAI 1888.

Crédit extraordinaire de 600,000 francs ouvert au Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, pour subsidier les producteurs belges qui prendront part à l'Exposition internationale de Paris, en 1889.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

Un décret du 8 novembre 1884 et une loi du 6 juillet 1886 ont décidé l'ouverture à Paris d'une Exposition universelle internationale, en 1889.

Cette grande entreprise va offrir à l'industrie, à l'agriculture et aux beaux-arts de notre pays une nouvelle occasion de soutenir leur vieille renommée.

Depuis longtemps, le Gouvernement a annoncé une série de mesures qu'il avait résolu de prendre pour faciliter la participation de la Belgique à cette solennité.

Parmi ces mesures, il en est une qui rend nécessaire l'intervention de la Législature : c'est l'octroi d'un subside à nos exposants en vue de les aider à couvrir les dépenses d'installation et de décoration de la section belge. J'ai l'honneur, Messieurs, de présenter à la Chambre le projet de loi relatif à l'allocation de ce subside dont le Gouvernement vous propose de fixer le chiffre à 600,000 francs.

Tout annonce que nos producteurs, dont l'initiative se trouvera ainsi secondée, prendront une large et brillante part à l'Exposition française.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

Un crédit extraordinaire de six cent mille francs est ouvert au Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics pour subsidier les producteurs belges qui prendront part à l'Exposition internationale de Paris, en 1889.

Ce crédit sera couvert par les ressources ordinaires du Trésor.

Donné à Laeken, le 5 mai 1888.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.
